



Les filières de formation de la CCIP

Secteur Acoustique - Filière Bâtiment

Partenariat CFI/OFEM

Sommaire

- Le mot de la Direction de l'Enseignement
- Le mot de la Direction du CFI
- L'approche préconisée par l'OFEM
 - Dossier documentaire
 - Vision des experts
 - Enquête auprès des entreprises
 - Analyse des résultats d'enquête
 - Recommandations et préconisations
- La démarche de veille active du CFI
 - Commentaires de Patrick BONIZEC
 - L'expérience valorisée du manager pédagogique
 - La dynamique du partenariat au service des partenaires
 - L'OFEM, un centre de ressources
- Anticiper pour innover
 - La vision de la filière de formations à horizon 2005/2010

Le mot de la Direction de l'Enseignement

Quel que soit le nom qu'on lui donne (responsable de filière, chef de groupe, responsable de programme), le manager pédagogique a des fonctions similaires dans tous les établissements : il manage une équipe, coordonne les enseignements, valorise l'image de la formation... C'est un homme orchestre essentiel dans notre dispositif pédagogique. Cette fonction a toujours existé mais elle s'est développée différemment selon les établissements et les cultures. Les écoles de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, sont très différentes, mais en fait, leurs problématiques sont communes. C'est pour cela que, dans le cadre de la Politique de Développement des Ressources Pédagogiques (PDRP2), a été créée une formation de managers pédagogiques destinée à l'ensemble de nos écoles. De cette façon, tout en aidant au renforcement des compétences, est favorisé la réflexion sur l'évolution des processus de formation dans un monde qui bouge. Mais surtout, il se constitue ainsi une communauté des managers pédagogiques, pour que ces derniers se sentent moins isolés et puissent partager leurs expériences.

Dans cet état d'esprit, l'implication des managers pédagogiques dans la réalisation d'études prospectives pilotées par l'OFEM, permet de concrétiser sur le terrain les apports du module veille du programme de formation.

En amont de l'action de formation, il est en effet indispensable de situer les évolutions des professions, des secteurs et des métiers auxquelles le dispositif de formation prépare.

La mise en place d'un dispositif de veille permet, en partenariat avec les professionnels concernés, de formuler ou de faire évoluer les référentiels emploi et compétences.

Le mot de la Direction du CFI

La veille stratégique pour un établissement de formation, une obligation de tous les instants.

C'est pour les responsables de filière un investissement personnel fort qui permet à l'établissement de trouver la bonne orientation. Si cela est vrai pour de très nombreux secteurs d'activités, c'est pour l'acoustique architecturale une nécessité presque vitale.

En effet, si le bruit est reconnu par l'ensemble de nos concitoyens comme la première nuisance dans leur vie quotidienne, les moyens de lutte contre celle-ci ne sont pas toujours considérés comme une priorité et lorsque des choix économiques se présentent, essentiellement dans le domaine de la construction, le bruit passe au second plan.

Les chefs d'entreprise sont confrontés à une pénurie de main d'œuvre qualifiée, à des problèmes toujours plus nombreux de recours juridiques pour défaut de pose et, pour autant, les offres de formation sont peu nombreuses et mal définies.

L'objet de cette étude était donc de répondre de façon précise aux attentes de nos ressortissants et de s'inscrire dans une démarche plus globale auprès du Ministère de l'environnement comme acteurs et prescripteurs de formation dans la lutte contre le bruit.

Deux axes majeurs en ressortent :

- la formation initiale telle que nous l'avons conçue jusqu'alors est la réponse attendue,
- quant à la formation continue elle se doit de répondre aux attentes des chefs d'entreprise à deux niveaux :
 - accentuer la formation technique des ouvriers qualifiés,
 - assister le chef d'entreprise dans l'environnement juridique et technique complexe des législations du bâtiment.

C'est de la richesse de cette étude que découlera l'orientation du secteur acoustique.

La démarche de veille active du CFI

Commentaire de Patrick BONIZEC,
Responsable de la filière

Avant tout, il est indispensable de souligner que le lancement de cette étude-action, CFI / OFEM, correspond à la volonté de Jean Claude SCOUBE, Directeur du CFI, d'engager les responsables de filière dans une démarche de veille active. Cette volonté a d'ailleurs été précisée dans le cadre d'un cahier des charges détaillé ainsi que les modalités du partenariat entre l'OFEM et le CFI.

La phase de cadrage

Le dossier documentaire a servi de base d'échange entre l'OFEM et le CFI et a permis de mieux cerner le champ de l'étude. A partir des références propres aux CFI et des éléments documentaires, une liste d'experts a été sélectionnée constituée par des représentants de syndicats professionnels, de fabricants de matériaux, de chefs d'entreprise, de juristes, de laboratoires, d'experts en management environnemental de la Fédération Française du Bâtiment, de journalistes spécialisés, d'organismes ministériels.

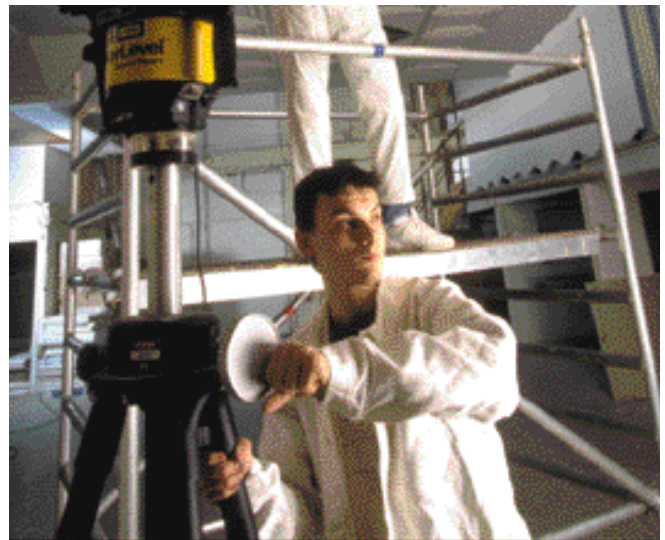
L'acoustique une niche très spécialisée. La phase d'expertise, l'un des moments forts de l'étude-action, nous a permis d'élargir notre vision de ce domaine, de "changer de focale" en quelque sorte. Une dizaine d'interviews d'experts a été réalisée (en suivant le cadre d'un guide d'entretien proposé par l'OFEM); plusieurs se sont déroulées en binôme OFEM / CFI. L'analyse des informations recueillies a abouti à formaliser un diagnostic de la situation du domaine de l'acoustique et de son évolution.

Validation du diagnostic et des objectifs de l'enquête par la Direction du CFI puis Communication avec l'équipe pédagogique

Le questionnaire et la cible d'entreprises

La construction du questionnaire spécifique au domaine de l'acoustique et adapté à notre projet de développement demande une technicité que nous a apporté l'OFEM. C'est aussi le moyen de faire le lien entre la vision globale des experts et la réalité du terrain en entreprise.

A partir de la Nomenclature des Activités Françaises (Code NAF), nous avons réalisé une analyse approfondie des secteurs d'activités concernés par le domaine de l'acoustique, puis déterminé notre cible d'entreprises (fichier de 2500 entreprises de plus de 10 salariés) avec 3 niveaux de priorités.



Le suivi de l'enquête

Le partenariat OFEM / CFI a permis d'intervenir sur le déroulement de l'enquête téléphonique.

La restitution des résultats

A partir des données traitées, une campagne d'analyse des résultats, animée par l'OFEM, a impliqué tous les acteurs de l'équipe acoustique ainsi que le service développement du CFI. L'analyse des réponses des responsables d'entreprise à chaque question de l'enquête (tris à plat) génère la réalisation de tris spécifiques (tris croisés sur les codes NAF, la taille, les besoins en compétences, etc.).

Les questions traitant de la qualité environnementale des chantiers ont révélé les besoins en compétences des entreprises dans ce domaine. Les responsables d'entreprise ont confirmé leur intérêt pour participer à une manifestation sur le thème de la problématique environnementale (manifestation impliquant les ministères concernés).

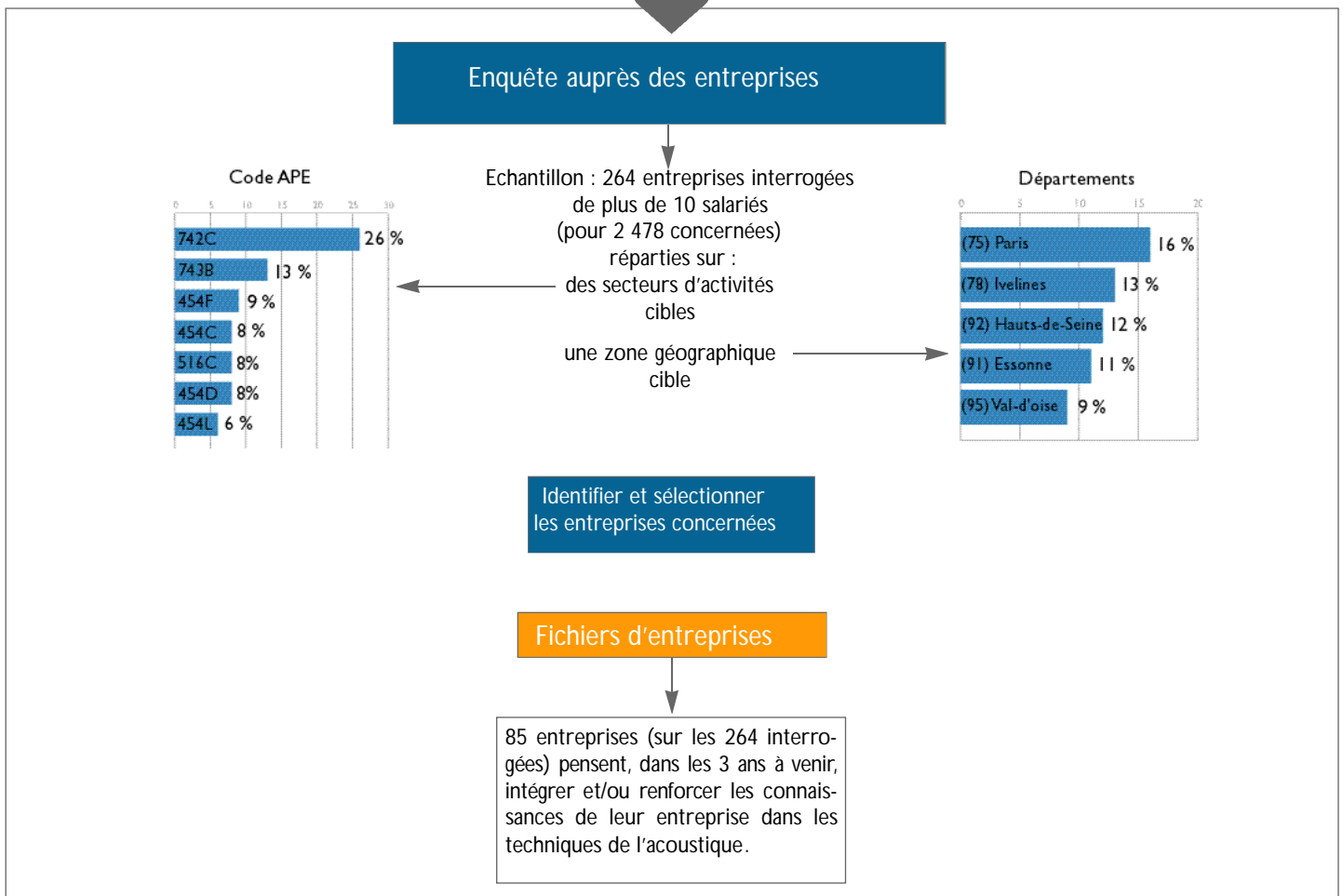
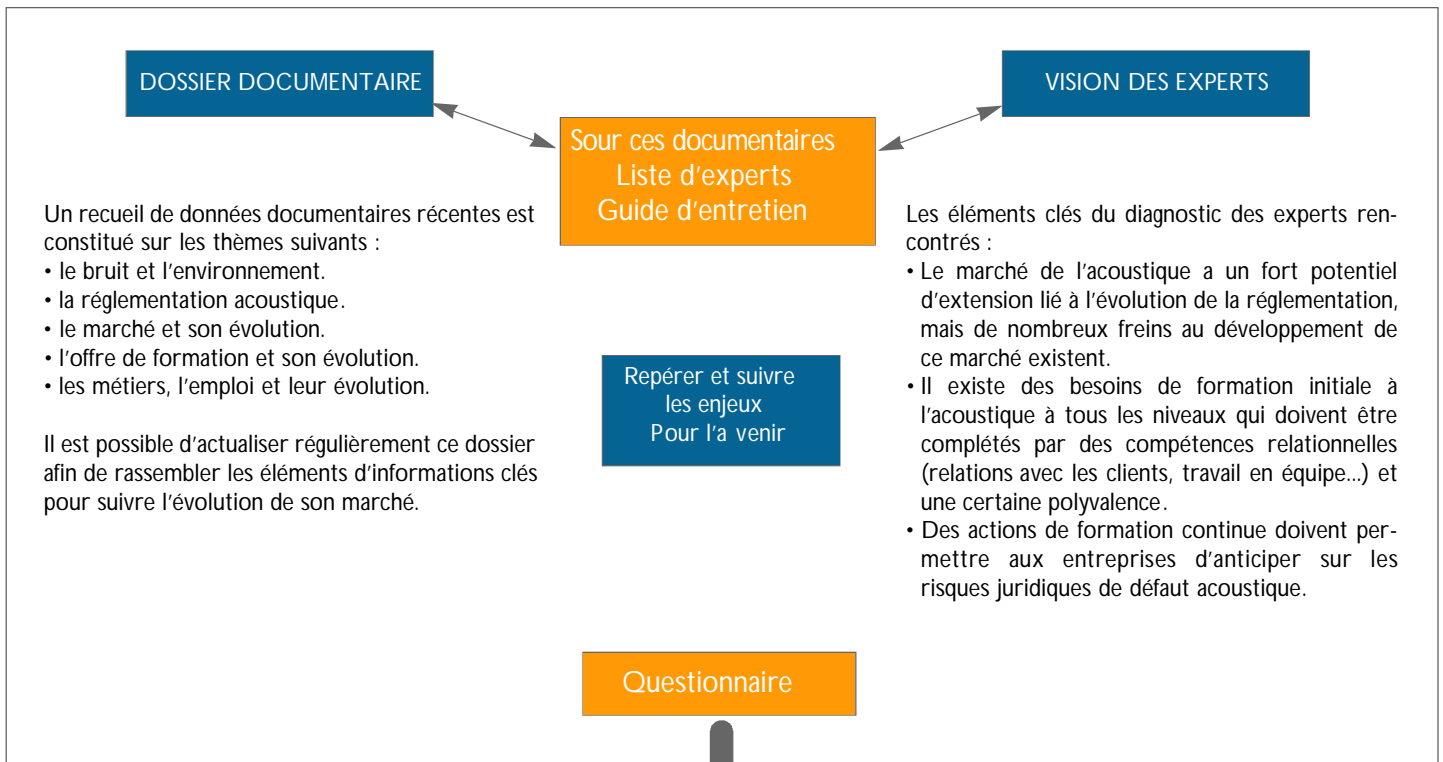
Les préconisations et pistes d'actions

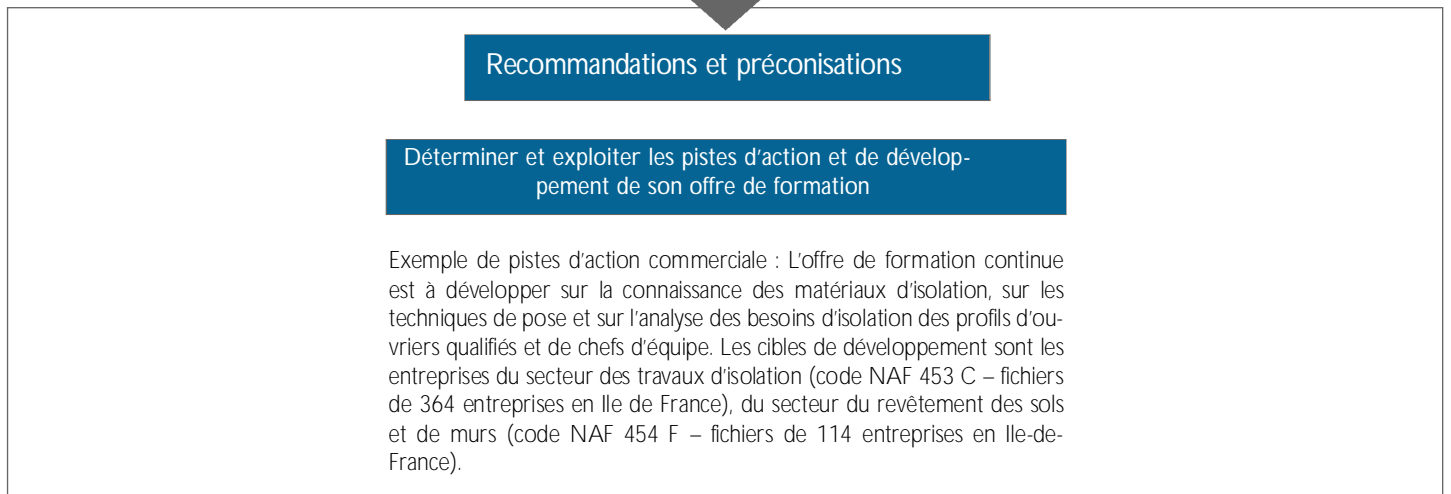
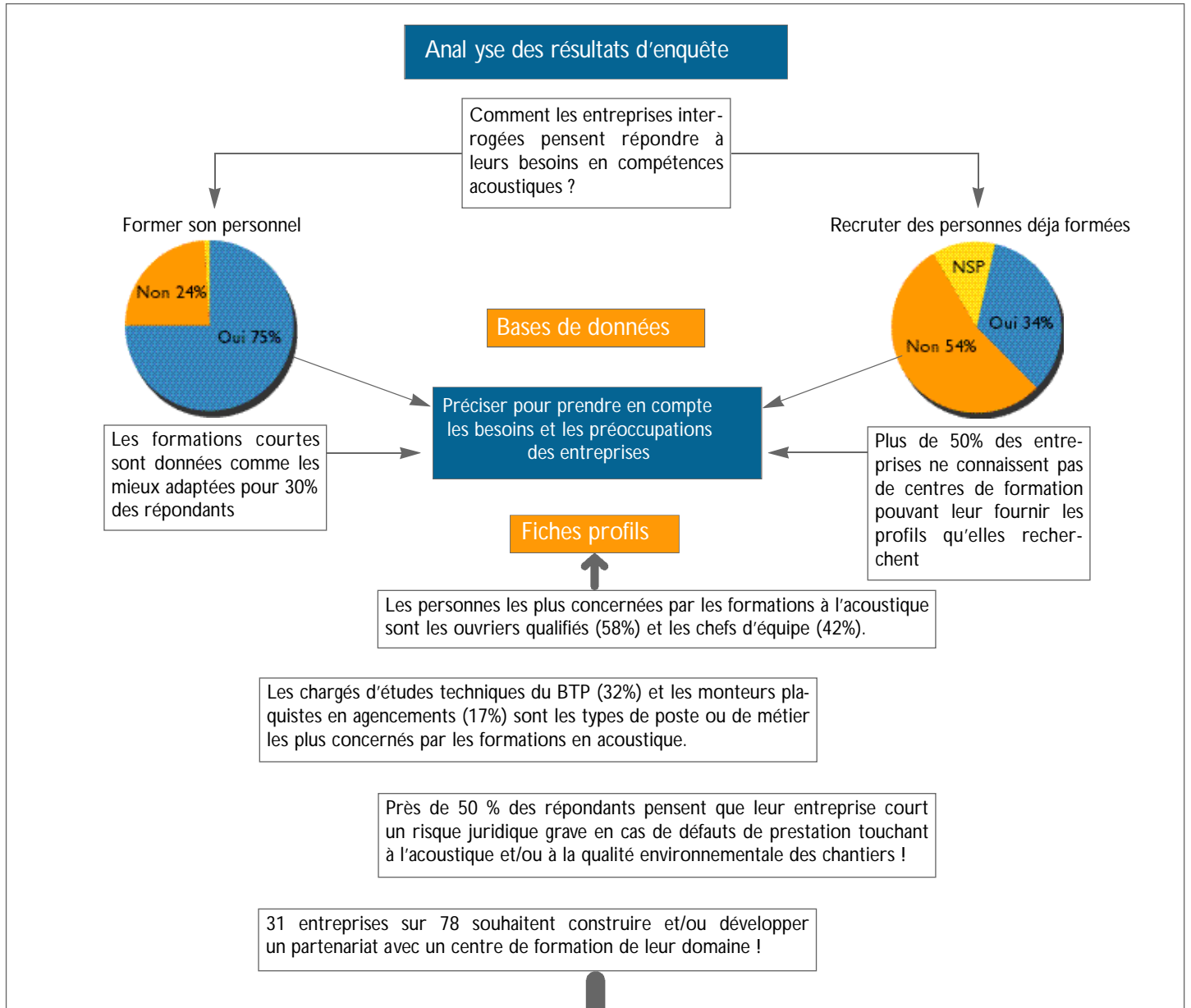
L'étude a fait émerger des besoins spécifiques à des secteurs d'activités et de préconiser des pistes d'actions de développement au niveau des codes NAF, des besoins spécifiques des entreprises, etc.

A partir des premières pistes dégagées, nous avons impliqué le Service Développement du CFI (dirigé par Didier GODEMENT) afin qu'il puisse anticiper sur l'exploitation de ces résultats et être force de proposition.

La demande du CFI : Connaître le marché actuel et futur des formations du domaine de l'acoustique

L'approche préconisée par l'OFEM





Anticiper pour innover

La vision de la filière de formation à horizon 2005-2010 à partager

Le scénario du développement

Il consiste, en s'appuyant sur les compétences de la formation initiale, à se développer fortement sur la formation continue dans les domaines de l'acoustique et de la qualité environnementale ainsi que dans la maintenance des ascenseurs. La création d'un niveau III (type IPI Colmar qui développe depuis 30 ans une formation de technicien aux métiers de l'environnement) en acoustique correspond à la demande des entreprises et apporte une pertinence supplémentaire à l'offre de formation continue du CFI. Le retrait progressif de la filière Bâtiment du domaine peinture / finitions (transfert de l'activité à l'IFIDEC) doit permettre de concentrer les ressources du CFI sur ses axes de développements stratégiques. Des partenariats avec le réseau de sous-traitance des fabricants doivent être mis en place.

Pour l'acoustique, le développement se fait sur les axes suivants :

- en formation continue : pose de matériaux / bâtiment général (suivi de chantier, approvisionnement, métré, DAO, etc) / management environnemental,
- en formation initiale : mise en place d'un niveau 3 (type IPI Colmar sur l'environnement).

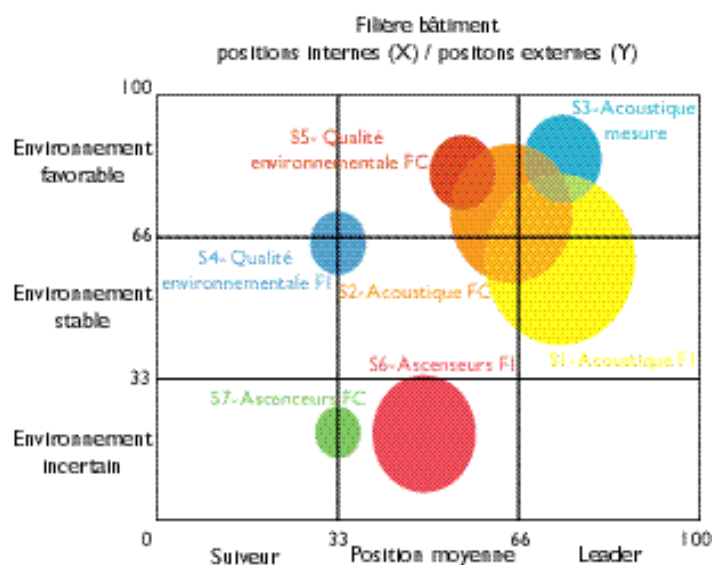
Pour la maintenance des ascenseurs une très forte incertitude demeure liée à la domination sur le domaine du client du CFI (OTIS).

Les commentaires sur la démarche de positionnement

La formalisation de scénarios de positionnement stratégique du portefeuille d'activité de la filière à horizon 2005-2010 apporte le cadre de cohérence des actions à entreprendre sur le court et moyen terme. La réalisation de l'étude-action permet de s'ouvrir aux opportunités du marché et de communiquer au niveau interne et externe sur les axes potentiels de développement de la filière.



Le positionnement 2005-2010 de la filière



Le positionnement 2000

